

# Licence professionnelle Les métiers de l'immobilier dans la construction et la gestion immobilière

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Les métiers de l'immobilier dans la construction et la gestion immobilière. 2011, Université Aix-Marseille 3. hceres-02038036

**HAL Id: hceres-02038036**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038036>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3

Demande n° S3LP120002554

Dénomination nationale : Assurance, banque, finance

Spécialité : Les métiers de l'immobilier dans la construction et la gestion immobilière

## Présentation de la spécialité

La licence, dont la date de création n'est pas clairement mentionnée dans le dossier (informations contradictoires), forme des professionnels de l'immobilier en permettant l'obtention des cartes de transaction et de gestion immobilières nécessaires à l'exercice des activités réglementées de ce secteur. Elle conduit aux différents métiers de l'immobilier tels qu'agent immobilier, responsable de copropriété, administrateur ou marchand de biens, négociateur immobilier, responsable immobilier en milieu bancaire, en administration publique... La formation se fait en « cours du soir ». Elle est portée par la Faculté de droit et de science politique. Elle accueille un public en formation initiale, en formation continue, par validation et marginalement, en contrat de professionnalisation.

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	23
Taux de réussite	85 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	2 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	54 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	52 %
Pourcentage de diplômés en emploi : enquêtes nationales 3 enquêtes à 6 mois de l'établissement	NC de 38 % à 81 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Par son contenu, la dénomination nationale de la licence relève bien plus du champ des « Activités juridiques » que de « Assurance, banque, finance ». Elle répond à un fort besoin en formation pour les professions de l'immobilier. Son attractivité est liée à la nécessité pour les professionnels d'obtenir les cartes de transaction et de gestion pour accéder à des postes de responsabilité. Elle occupe un espace relativement peu couvert dans l'offre de formation du secteur public, et notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais qui connaît une concurrence croissante. Si elle intègre des intervenants variés des professions de l'immobilier, qui couvrent l'ensemble des champs visés, les partenariats avec le milieu professionnel ne sont pas formalisés. Elle n'en intègre pas moins un public nombreux en formation continue. Cependant, l'insertion professionnelle s'est très fortement dégradée sous l'effet de la crise. Le taux d'insertion à un an, qui était correct pour les diplômés de 2007 (81 %), s'effondre à 38 % deux ans plus tard, par une montée concomitante des poursuites d'études et des recherches d'emploi.

Il aurait été utile de pouvoir disposer des résultats de l'enquête nationale, non fournis, sans justification. Le programme de formation porte sur un champ étendu qui permet de couvrir une large palette des métiers de l'immobilier, mais qui peut sembler, dès lors, présenter certains manques en termes d'acquisition de connaissances pour la pratique professionnelle des métiers de l'agence immobilière, du notariat et du syndic.

Enfin, la licence n'intègre que marginalement du public de L2, alors que l'enseignement semble lui être le plus approprié et que la formation est portée par une faculté de droit. Mais aucun module n'est mis en place en amont ou en début de formation pour faciliter l'intégration d'un public varié. Le taux de réussite au diplôme, relativement faible, justifierait pourtant l'existence de modules d'harmonisation en début d'année.

- Points forts :
  - Le positionnement sur un secteur peu couvert par les formations publiques.
  - L'attractivité *via* un important recrutement en formation continue.
  - Le programme couvrant un large champ de métiers.
  
- Points faibles :
  - L'impact très négatif de la crise économique sur l'insertion professionnelle.
  - Les nombreuses poursuites d'études.
  - Le volume insuffisant d'enseignements relatifs à la pratique professionnelle.
  - La très faible proportion de L2.
  - L'absence de modules d'intégration et d'harmonisation des niveaux.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Des changements importants devraient être apportés dans l'organisation de la formation pour améliorer l'insertion professionnelle. Il serait souhaitable de développer et de formaliser les partenariats avec les milieux professionnels afin d'obtenir des soutiens efficaces de leur part pour l'accueil des stagiaires et l'embauche des diplômés. Préalablement, des discussions avec les organisations professionnelles du secteur pourraient permettre de clarifier la relation et les rôles des partenaires professionnels dans la formation. La mise en place d'un conseil de perfectionnement pourrait également permettre de renforcer ces liens. Une réflexion devrait encore être menée au sein de l'université sur le recrutement des diplômés de la licence professionnelle en master « Droit patrimonial, immobilier et notarial ».

Un entretien systématique avec les candidats à l'entrée en licence professionnelle devrait être organisé pour chercher à cerner leur motivation pour une insertion professionnelle immédiate. Il conviendrait également de réajuster les enseignements, pour faciliter la réussite aux examens et l'intégration d'un public plus diversifié. La mise en place d'un module préparatoire y contribuerait. Des examens terminaux pourraient également être remplacés par un contrôle continu mieux adapté à la pédagogie et aux objectifs d'un enseignement professionnel universitaire. On devrait également analyser en conseil de perfectionnement la pertinence de l'adjonction de cours, théoriques et pratiques prenant en compte les besoins des différents métiers visés.